

N°	Questions	OUI (%)	NON (%)	Non Réponse (%)	Médiane
0.1	Avez-vous identifié un ou plusieurs professionnels en charge des questions liées à l'identification de l'utilisateur au sein de votre EHPAD ?	48,9	6,7	44,4	
0.2	Pour déployer l'INS, il vous faut constituer une équipe réunissant les profils suivants : - un profil en charge de l'identification de l'utilisateur (cf. question 0.1) - un profil système d'information (SI) - un profil en charge de l'admission et/ou de l'accueil des usagers (référént administratif par exemple) Cette équipe vous semble-t-elle constituable et mobilisable ?	53,3	0,0	46,7	
0.3	Une ou plusieurs personnes dans votre structure ont-elles pris connaissance des documents socles ci-dessous ?				
	a. Le référentiel national d'identitovigilance (RNIV) (volet "Principes communs" et volet 3 "Mise en œuvre de l'identitovigilance par les structures non hospitalières")	44,4	8,9	46,7	
	b. Le référentiel INS	46,7	6,7	46,7	
	c. Le décret d'application n° 2019-1036 du 8 octobre 2019 modifiant le décret n° 2017-412 du 27 mars 2017	51,1	2,2	46,7	
	d. Le guide d'implémentation de l'INS dans les logiciels	40,0	13,3	46,7	
	e. Présentation du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD)	48,9	4,4	46,7	
0.4	Pour vous aider dans vos travaux sur l'identitovigilance et l'INS, avez-vous pris connaissance des ressources suivantes ?				
	a. L'INS en quelques mots	71,1	6,7	22,2	
	b. Le guide d'accompagnement à la mise en œuvre de l'INS	60,0	15,6	24,4	
	c. La liste des référents régionaux d'identitovigilance	62,2	13,3	24,4	
	d. Les webinaires INS	66,7	8,9	24,4	
	e. Le kit de communication INS	53,3	22,2	24,4	
	f. Les scénarios de tests métier	37,8	37,8	24,4	
	g. Les fiches communication et les fiches pratiques INS réalisées par le 3RIV	51,1	24,4	24,4	
	h. La page INS dédiée au médico-social sur le site de l'ANS	62,2	15,6	22,2	
	i. Kit SI pour le directeur d'ESMS - ANAP	35,6	42,2	22,2	
I.1	Votre EHPAD fait-il partie d'un GHT ou d'un groupement de structures sanitaires ?	40,0	55,6	4,4	
I.2	Votre EHPAD est-il rattaché à un organisme gestionnaire ?	44,4	51,1	4,4	
I.3	Si vous faites partie d'un GHT ou d'un groupement de structures sanitaires :	0,0	0,0	100,0	
	a. Une cellule d'identitovigilance (CIV) de territoire / groupement a-t-elle été constituée ?	28,9	15,6	55,6	
	b. La CIV de territoire / groupement est-elle opérationnelle (fréquence des réunions suffisantes, temps dédié pour le personnel,...) ?	26,7	15,6	57,8	
I.4	Disposez-vous des documents suivants ? Il s'agit de documents internes à votre EHPAD que vous (ou votre organisme gestionnaire le cas échéant) devez avoir formalisé.				
	a. Politique d'identification	33,3	60,0	6,7	
	b. Charte d'identification	28,9	64,4	6,7	
	c. Procédure d'accueil de l'utilisateur et de création / modification d'une identité	44,4	53,3	2,2	
	d. Procédure de signalement des événements indésirables, dont ceux relatifs à l'identification de l'utilisateur	73,3	20,0	6,7	
	e. Procédure de prise en charge des doublons et collisions	33,3	66,7	0,0	

I.5	En complément des documents listés ci-dessus, le volet 3 du RNIV (volet "Mise en œuvre de l'identitovigilance par les structures non hospitalières") prévoit que soient rédigés les documents et procédures suivants. Avez-vous (ou votre organisme gestionnaire le cas échéant) formalisé ces documents ?			
	a.Procédure d'identification secondaire d'un usager avant tout acte de soin	26,7	73,3	0,0
	b.Procédure pour l'utilisation d'un bracelet d'identification (pour sécuriser la sortie d'un résident de l'EHPAD lors d'exams médicaux à l'extérieur,	24,4	75,6	0,0
	c. Existence d'une photo de l'usager dans son dossier usager	84,4	15,6	0,0
	d.Mode de fonctionnement dégradé en cas de panne informatique, notamment en termes de gestion de l'identification primaire et secondaire et de reprise d'activité	33,3	66,7	0,0
	e.Procédure d'information des partenaires après détection d'une erreur d'identification	20,0	80,0	0,0
	f.Procédure de contrôle qualité des identités numériques et gestion des erreurs	17,8	82,2	0,0
II.1	Vous arrive-t-il de créer des identités dans un contexte d'urgence (admission le week-end non programmée par exemple) ?	22,2	77,8	0,0
II.2	Les professionnels habilités à créer ou à modifier des identités sont-ils correctement identifiés ? Disposent-ils de droits informatiques spécifiques ?	93,3	6,7	0,0
II.3	Les personnels habilités à créer ou à modifier des identités sont-ils formés aux bonnes pratiques de création des identités, aux risques engendrés par des identités mal renseignées et à l'intérêt d'éviter les doublons ?	44,4	55,6	0,0
II.4	Les professionnels habilités à créer ou à modifier des identités disposent-ils d'une carte CPx (CPS, CPF ou CPE) nominative ?	37,8	62,2	0,0
II.5	Un titre d'identité à haut niveau de confiance est-il demandé au résident / à ses proches lors de l'accueil ?	100,0	0,0	0,0
III.1	Lorsque vous effectuez une recherche d'identité numérique dans votre base (recherche d'antériorité avant de créer une nouvelle identité), utilisez-vous la date de naissance comme clé principale obligatoire ?	33,3	64,4	2,2
III.2	Lors d'une recherche d'identité numérique, limitez-vous le nombre de caractères du nom ou du prénom recherché (si besoin) à 3 caractères au maximum ?	22,2	73,3	4,4
III.3	La saisie du nom de naissance est-elle obligatoire pour créer une identité ?	88,9	11,1	0,0
III.4	L'ensemble des prénoms de naissance sont-ils saisis lors de la création d'une identité ?	42,2	57,8	0,0
III.5	La saisie du 1er prénom de naissance est-elle obligatoire pour créer une identité ?	88,9	11,1	0,0
III.6	La saisie de la date de naissance est-elle obligatoire pour créer une identité ?	95,6	4,4	0,0
III.7	La saisie du sexe est-elle obligatoire pour créer une identité ?	91,1	8,9	0,0
III.8	La saisie du code commune de naissance est-elle obligatoire pour créer une identité ?	46,7	53,3	0,0
III.9	Les codes communes de naissance sont-ils saisis en code INSEE ?	57,8	40,0	2,2
III.10	Si le résident a un prénom utilisé dans la vie courante différent de son premier prénom de naissance, le prénom saisi dans le champ "prénom" est-il le prénom de naissance ?	80,0	20,0	0,0
III.11	Qualité et complétude de votre base : dans votre base d'identités usagers, quel est le :			
	a.Taux d'identité sans nom de naissance			0,0
	b.Taux d'identités sans prénom			0,0
	c.Taux d'identité sans sexe			0,0
	d.Taux d'identité incohérentes (exemple : sexe féminin et prénom masculin)			0,0
	e.Taux de dates de naissance incohérentes (exemple : résident de plus de 110 ans)			0,0
	f.Taux d'identité sans code commune de naissance			0,4
	g.Taux d'identités validées			0,9
	h. Taux de doublons (sur la file active)			0,0

IV.1	<p> Votre logiciel maître des identités propose-t-il la fonctionnalité de validation des identités ? Dispose-t-il au moins des statuts "identité provisoire" et "identité validée" (ou "confirmée") ? </p>	64,4	35,6	0,0
IV.2	<p> La fonctionnalité de validation des identités est-elle utilisée dans votre l'établissement ? </p>	55,6	40,0	4,4
IV.3	<p> Votre logiciel maître des identités propose-t-il l'utilisation de l'attribut "identité homonyme" pour caractériser ces identités ? </p>	37,8	60,0	2,2
IV.4	<p> <i>Si vous avez répondu Oui à la question IV.3 : L'attribut "identité homonyme" est-il utilisé dans votre établissement ?</i> </p>	22,2	28,9	48,9
IV.5	<p> Une identité n'est-elle validée que si le résident a présenté un document d'identité de haut niveau de confiance ? </p>	71,1	26,7	2,2
IV.6	<p> L'identité est-elle validée par le professionnel qui la crée ou la modifie lors de l'accueil du résident ? </p>	73,3	24,4	2,2
IV.7	<p> L'identité est-elle validée automatiquement passé un certain délai après sa création ? </p>	6,7	93,3	0,0
IV.8	<p> Recherchez-vous les doublons dans votre base identité ? </p>	55,6	44,4	0,0
IV.9	<p> L'étude des doublons potentiels est-elle réalisée par des personnels dédiés et habilités? </p>	46,7	53,3	0,0
IV.10	<p> Les professionnels pouvant réaliser des fusions sont-ils correctement formés pour ce faire ? </p>	48,9	51,1	0,0
IV.11	<p> La prise en charge des collisions est-elle réalisée par des personnels dédiés et habilités ? </p>	44,4	55,6	0,0
V.1	<p> Avez-vous formalisé votre politique d'habilitation et défini les droits individuels (accès, modifications) attribués aux professionnels ? </p>	35,6	60,0	4,4
V.2	<p> Avez-vous rédigé une charte informatique qui formalise les règles d'accès et d'usage du système d'information, en particulier pour les applications gérant des données de santé à caractère personnel ? </p>	57,8	37,8	4,4
V.3	<p> Avez vous identifié un référent système d'information ? </p>	88,9	6,7	4,4
V.4	<p> Disposez-vous de plusieurs logiciels informatiques qui gèrent de la donnée de santé et/ou que vous utilisez pour le suivi du résident (tel qu'un dossier usager informatisé) ? </p>	62,2	35,6	2,2
V.5	<p> Vos identités sont-elles toutes créées dans un unique logiciel ? </p>	42,2	26,7	31,1
V.6	<p> Le logiciel qui permet la création / modification des identités est-il interfacé avec vos autres logiciels afin de leur fournir les identités ? </p>	22,2	28,9	48,9
V.7	<p> <i>Si toutes les identités ne sont pas créées dans un unique logiciel, dans quel(s) logiciel(s) sont-elles créées ?</i> </p>			
V.8	<p> Une identité créée dans un autre logiciel que le logiciel maître des identités est-elle transmise et enregistrée dans le logiciel maître ? </p>	4,4	31,1	64,4
V.9	<p> Disposez-vous d'un document qui précise les flux entre vos différents logiciels ? </p>	26,7	40,0	33,3
V.10	<p> Avez-vous identifié les éventuels standards d'échanges qu'il vous faudra faire évoluer (par exemple, la mise à jour du flux de biologie en HPRIM si vous recevez des comptes-rendus de biologie) ? </p>	46,7	22,2	31,1
V.11	<p> Avez-vous pris contact avec votre, ou vos, éditeur(s) (en particulier votre éditeur de logiciel maître des identités si vous disposez de plusieurs logiciels) ? </p>	60,0	37,8	2,2
V.12	<p> <i>Si vous avez répondu "Oui" à la question V.11 : Avez-vous abordé les points suivants avec vos éditeurs :</i> </p>	0,0	0,0	100,0
	<p> a.Ont-ils pris connaissance du guide d'implémentation de l'INS dans les logiciels et de la modification du format des flux ? En particulier, ont-ils pris connaissance des nouveaux champs de l'identité qui deviennent obligatoires, de la taille des champs qui évolue, des nouveaux statuts de l'identité que les logiciels maîtres des identités vont devoir gérer, des données qu'ils vont devoir véhiculer,...) ? </p>	51,1	8,9	40,0
	<p> b. Ont-ils réalisé les scénarios de test de l'ANS afin de s'assurer de leur conformité au guide d'implémentation de l'identité INS dans les logiciels ? </p>	44,4	15,6	40,0
	<p> c.Quelles sont les dates envisagées pour le déploiement d'une version compatible INS dans votre structure ? </p>	37,8	13,3	48,9
	<p> d.Quels sont les prérequis (installation d'une nouvelle version, paramétrages à réaliser etc.) à mettre en œuvre afin d'acquérir la version compatible INS ? </p>	40,0	8,9	51,1

	e. Quels sont les coûts de migration prévus par votre éditeur ?	35,6	8,9	55,6
	f. Ont-ils pris en compte l'annexe CI-SIS afin de faire évoluer leurs différents standards d'échange ?	35,6	13,3	51,1
	g. Des outils de formation sont-ils prévus (modes opératoires, e-learning, formation sur site...) ?	46,7	8,9	44,4
V.13	<i>Si vous disposez de plusieurs logiciels informatiques dans votre structure</i> : Au-delà de la réalisation des scénarios de test, avez-vous bien conscience qu'il vous faudra tester la bonne transmission du flux d'identité entre votre logiciel maître des identités et chacun de vos autres logiciels ?	68,9	4,4	26,7
V.14	Avez-vous bien conscience qu'il vous faudra tester la bonne transmission du flux d'identité qui sort de votre système d'information ?	91,1	4,4	4,4
V.15	Avez-vous défini un calendrier d'évolution de votre, ou vos, logiciel(s) pour leur mise en conformité avec l'INS (en vous basant notamment sur les échanges que vous avez eus avec vos éditeurs) ?	57,8	37,8	4,4
VI.1	Les indicateurs suivants sont-ils suivis régulièrement ?			
	a. Taux de doublons de flux (calculé sur la file active)	28,9	66,7	4,4
	b. Taux d'identités possédant le même matricule INS	15,6	80,0	4,4
	c. Proportions d'identités qualifiées, validées, récupérées, provisoires	17,8	75,6	6,7
	d. Taux de signalements d'événements indésirables relatifs à l'identification primaire des résidents	46,7	48,9	4,4
	e. Taux de signalements d'événements indésirables relatifs à l'identification secondaire des résidents	44,4	48,9	6,7
	f. Taux de formation des professionnels de la structure à l'identitovigilance, par catégorie professionnelle	20,0	75,6	4,4